

Ref : CA2019/41

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MOTION

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juillet 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,

Vu l'avis du comité technique de l'université réuni en séance du 8 juillet 2019,

Entendu l'exposé de Mme Duret- Pujol, membre élue du comité technique de l'université,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE d'approuver une motion relative au manque de moyens dans l'enseignement supérieur et à l'Université Bordeaux Montaigne, telle que définie en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 12 juillet 2019.

Nombre de membres présents	13
Nombre de membres représentés	17
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de votes pour	30
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 27/08/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 18/07/2019